



Luxembourg le 05/01/2012

## Communiqué de presse



**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :**

### **Ma contraception....plus que jamais à ma portée**

**Prise en charge à raison de 80% pour les contraceptifs ne nécessitant pas d'intervention médicale pour les femmes âgées de moins de 25 ans**

L'accès facile à des méthodes sûres et fiables de contraception est une des actions primordiales pour une planification familiale responsable, la réduction du nombre de grossesses non désirées et des IVG.

En considération du fait que la population jeune est particulièrement à risque pour les problèmes énoncés, une convention a été signée entre le Ministère de la Santé et la CNS pour améliorer son accès aux contraceptifs. La convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et assure aux jeunes femmes de moins de 25 ans, sur base d'une ordonnance médicale, une prise en charge de 80% pour les contraceptifs ne nécessitant pas d'intervention médicale, c'est-à-dire : pilules, anneaux, patches et ceci pour 13 cycles de contraception par année. Les stérilets et les implants p.ex., dont la mise en place nécessite une intervention médicale, sont exclus des nouveaux dispositifs.

Cette initiative s'ajoute à la mise à disposition, depuis de nombreuses années déjà, de préservatifs à des prix accessibles, notamment dans les distributeurs des lycées.

#### **Bénéficiaires de la nouvelle disposition**

- Les jeunes femmes de moins de 25 ans, affiliées au système d'assurance de maladie du GD de Luxembourg.
- Toute autre femme dans le besoin, non assurée ou non en mesure de payer la part restant à payer, peut, comme par le passé, s'adresser aux centres de Planning familial. Là, elle pourra bénéficier de consultations, d'exams de laboratoire et de moyens de contraception gratuits.

### **Programme national pour la promotion de la santé affective et sexuelle en cours :**

L'amélioration de l'accessibilité aux contraceptifs s'incorpore dans un vaste programme national pour la promotion de la santé affective et sexuelle, initiative en cours d'élaboration par les Ministères de la Santé, de la Famille, de l'Education Nationale, de l'Egalité des Chances et du Planning familial en collaboration avec beaucoup d'autres partenaires au contact avec la population jeune.

Les principaux objectifs du programme national sont la promotion et l'éducation de la santé affective et sexuelle, l'adoption de modes de vie sains en matière de sexualité, l'amélioration de l'accès à une contraception fiable et du meilleur choix, la réduction des grossesses non désirées, des IVG et des maladies sexuellement transmissibles, ainsi que la prévention des violences et des maltraitances sexuelles.

### **Informations supplémentaires :**

Brochure d'information (fr-all-port-angl) : [\*\*Ma contraception...plus que jamais à ma portée.\*\*](#)

Liste des contraceptifs pris en charge, version janvier 2012: [www.cns.lu](http://www.cns.lu);

Renseignements généraux : [www.santé.lu](http://www.santé.lu)

Ministère de la Santé : Personne de contact : Dr Wagener Yolande, : tél : 2478 5580.